



Utilisation responsable des nouveaux médias



L'informatique et internet fascinent petits et grands et sont devenus incontournables à l'école, dans la famille et au travail. Grâce à internet et aux téléphones portables (smartphones), l'internet mobile est très en vogue. Les enfants et les adolescent-e-s doivent aujourd'hui apprendre à utiliser ces nouveaux médias de manière sécurisée. Cet apprentissage a grand besoin du soutien des adultes.

Qu'entend-on par nouveaux médias

Par nouveaux médias, nous entendons l'ordinateur, le téléphone portable (smartphone), les consoles de jeux, etc. qui sont adaptés à la communication virtuelle, qui permettent d'écouter de la musique, de visionner des films ou de jouer à des jeux. Les exemples typiques d'utilisation des nouveaux médias sont les mails, le chat, Google, Facebook (réseaux sociaux), You Tube ou encore les jeux en ligne (jouer avec d'autres joueurs sur internet).

Le travail éducatif est important pour les nouveaux médias

Les nouveaux médias font partie du quotidien des enfants et des adolescent-e-s. Et comme tout travail éducatif, celui-ci ne se fait pas en un jour. Il est donc important de continuer d'en parler, d'en souligner les chances mais aussi les risques. Les nouveaux médias ne sont ni bons ni mauvais, cela dépend de la façon dont on les appréhende.

Il est donc utile de thématiser l'emploi global des nouveaux médias et de ne pas uniquement se focaliser sur des thèmes comme, par exemple, les jeux.

Dans l'éducation aux médias, nous vous suggérons d'englober la télévision, les jeux (sur le téléphone portable ou sur la console), les jeux en ligne, le surf et le chat sur internet, la communication virtuelle (SMS, chat), Facebook.

95 % des ménages suisses ont accès à internet. Les trois quarts des adolescent-e-s entre 12 et 19 ans possèdent leur propre ordinateur. Ils passent en moyenne deux heures par jour en semaine et 3 heures par jour le week-end sur internet.



LES CHANCES DES NOUVEAUX MÉDIAS

- > Disponibilité partout et à tout moment
- > Utilisation de plus en plus fréquente à l'école et pour les devoirs
- > Nombreuses possibilités de divertissement, d'amusement et de créativité (communication en ligne, musique, photos, vidéos)
- > Développement des stratégies, de la réactivité, de la créativité dans les jeux et développement des compétences sociales dans les jeux en groupe
- > Maintien des contacts avec des amis, des collègues via les SMS, le chat : rencontres de nouveaux amis, formation de groupe d'intérêts et planification d'activités (par exemple grâce à Facebook)
- > Présentation de soi à l'aide de textes ou/et d'images ou expérimentation de sa propre identité (par exemple dans le chat ou avec des jeux comme les Sims)
- > Possibilités de soutien grâce à des sites d'aide et de conseil comme www.ciao.ch

LES RISQUES DES NOUVEAUX MÉDIAS

Le cyber-harcèlement et les contacts dangereux

- > Le cyber-harcèlement : victimes de menaces, d'injures, de calomnies via le téléphone portable, les mails, les SMS, Facebook
- > Le Happy Slapping : tournage puis diffusion de scènes violentes à l'aide du téléphone portable
- > Le Cyber Grooming : recherche ciblée de contacts sur internet avec des enfants et des adolescent-e-s avec l'intention d'avoir des relations sexuelles dans la vie réelle

Les contenus problématiques

- > Confrontation voulue ou non avec la pornographie, la violence brutale et des actes barbares (victimes d'accidents, scènes d'exécution)

Utilisation excessive des nouveaux médias (cyberdépendance)

- > Jeux excessifs (en particulier les jeux en ligne)
- > Communication en ligne excessive (chat, réseaux sociaux)

Les problèmes d'argent / Dettes

- > Coûts élevés des téléphones portables (smartphone) et des applications
- > Abonnements ou engagement d'argent réel pour la valorisation de son propre personnage dans un jeu en ligne

Les propositions de temps passé (par jour) devant les écrans pour les enfants et les adolescent-e-s vous sont proposés à titre indicatif :

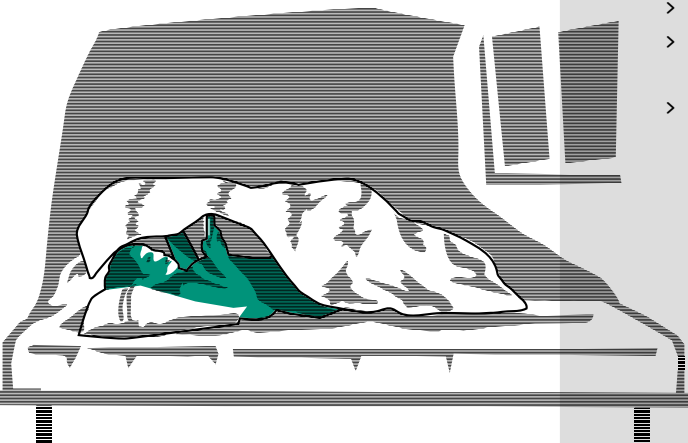
- > Les enfants de moins de 3 ans ne devraient généralement pas être face aux écrans
- > De 4 à 6 ans : environ 30 minutes et accompagnés des adultes
- > De 7 à 10 ans : environ 60 minutes
- > De 11 à 13 ans : environ 90 minutes
- > Dès 14 ans : convenir ensemble de règles communes; il est particulièrement important pour ce groupe d'âge que les enfants gardent des activités de loisirs hors ligne (activités sportives, rencontre avec des copains, jouer de la musique, lire, etc.)

QUAND CELA DEVIENT-IL PROBLÉMATIQUE?

Il n'y a pas de frontière claire entre un usage normal et un usage problématique des nouveaux médias. Celui-ci devient problématique quand la satisfaction des besoins réels n'est plus recherchée que dans un monde virtuel. La durée d'activité en ligne n'est donc qu'un critère parmi d'autres. Il est constaté que ce sont généralement les adolescent-e-s aux environs de 15 ans qui ont une utilisation excessive des nouveaux médias.

Les signaux d'alarme problématique d'abus, utilisation excessive, cyberdépendance

- > Toutes les activités de la vie quotidienne sont planifiées pour pouvoir être en ligne le plus possible
- > Grandes difficultés de quitter la toile, à s'arrêter
- > Perte de motivation pour l'école/la formation, baisse des résultats
- > Négligence des activités de hobby et de sport auparavant importantes
- > Signes d'une inversion du rythme jour-nuit, somnolence durant la journée
- > Retrait du cadre familial et du cercle d'amis
- > Réactions irritées, agressives ou déprimées lors de restrictions d'utilisation
- > 25 heures et plus par semaine passées dans les jeux en ligne, la communication en ligne, le surf (en plus de l'école et des devoirs)





DE QUELLE MANIÈRE LES PARENTS PEUVENT-ILS PROMOUVOIR UNE UTILISATION RESPONSABLE DES NOUVEAUX MÉDIAS?

Restez en contact

- > Intéressez-vous à ce que votre fille/votre fils découvre avec les nouveaux médias, comment et où il/elle surfe, à quels jeux il/elle joue, de quel réseau social il/elle fait partie. Même si votre enfant a toujours un pas d'avance dans l'utilisation de ces médias, osez demander!
- > Indiquez-lui que vous gardez une oreille attentive pour toutes questions et/ou incertitudes
- > Osez exprimer ouvertement votre opinion et vos expériences face à la communication en ligne, aux réseaux virtuels et aux jeux

Créez de bonnes conditions

- > Internet, la télévision et les consoles ne se trouvent pas dans la chambre des enfants, mais dans une pièce accessible
- > Assurez-vous que votre enfant ait encore suffisamment de temps pour le sport, la musique, les activités avec les amis et la famille en dehors du temps consacré aux nouveaux médias

Règles et limites

- > Fixez avec votre enfant des règles sur ce qu'il/elle a le droit de faire sur son ordinateur ou son téléphone portable, à quels jeux il/elle peut jouer et pour combien de temps
- > Planifiez des temps sans utilisation d'internet ou d'outils électroniques (par exemple durant les repas) et donnez l'exemple
- > Les règles et les limites sont utiles si elles sont clairement énoncées et compréhensibles. Elles doivent avoir des conséquences connues si elles sont transgressées et être adaptées à l'âge de votre enfant

Téléphone portable et smartphone

- > Les règles d'utilisation du téléphone portable et du smartphone doivent être fixées avec votre enfant; elles doivent être claires et la répartition des coûts doit être connue

Internet, chat, réseaux sociaux

- > Prenez des mesures (logiciel de protection de l'enfant, paramètres de sécurité sur les appareils), afin de protéger votre enfant d'un accès à la pornographie ou à des images d'extrême violence
- > Réagissez immédiatement si votre enfant est inquiet face à des contenus ou des expériences qu'il a fait sur internet. Demandez de l'aide à une institution spécialisée ou à la police
- > Encouragez votre enfant à être prudent :
 - > Ne pas donner d'informations personnelles sur les chats ou les réseaux sociaux, choisir des surnoms et des mots de passe sécurisés, ne pas diffuser d'images problématiques
 - > Ne pas prévoir de rencontre avec des connaissances faites sur le chat sans préparation et sans conseils avisés des adultes

TOUT CE QUI EST POSSIBLE N'EST PAS FORCÉMENT PERMIS

Beaucoup d'enfants et d'adolescent-e-s ne savent pas assez clairement que le droit et les lois sur internet sont les mêmes que dans la « vraie » vie. Cela est particulièrement vrai pour :

- > La diffamation, le harcèlement, les blessures morales
- > La diffusion ou la transmission d'images et des films pornographiques à des jeunes de moins de 16 ans
- > Les droits d'auteur sur la musique, les photos et les films
- > Le droit à l'image: les photos, les films ne peuvent être diffusés sur internet qu'avec le consentement de la personne concernée

LIENS

- > www.cybersmart.ch
- > www.security4kids.ch
- > www.klicksafe.be
- > www.education.gouv.fr

LECTURES

- > Nayebe Jean-Charles: « Enfants et adolescents face au numérique », Odile Jacob, 2010
- > Sylvie Bourcier: « L'enfant et les écrans », CHU St-Justine, 2010

BROCHURES

- > « Online-surfer sur le net », Addiction Info Suisse, 2011
- > « Petites histoires d'internet », OFCOM, 2010
- > « Surfer, jouer, chatter... », Addiction Info Suisse, 2010

CHERCHER DE L'AIDE

- > Santé bernoise
0800 070 070, www.santebernoise.ch
- > Réseau Contact
031 378 22 22, www.reseaucontact.ch
- > Service psychologique pour enfants et adolescents du canton de Berne
Bienne: 031 635 95 95
Moutier: 032 493 27 78
Tavannes: 032 481 40 41
St-Imier: 032 941 13 43
www.erz.be.ch/fr

INFORMATIONS LÉGALES

Le téléchargement et l'utilisation de la musique sont autorisés dans les situations suivantes:

- > Télécharger de la musique ou des photos/vidéos à des fins personnelles
- > Echanger de la musique ou des photos/vidéos avec un proche ou un membre de sa famille
- > Télécharger de la musique ou des photos/vidéos dans un espace sécurisé par un mot de passe. Seuls les amis ou la famille peuvent connaître ce mot de passe pour y accéder
- > Graver des CD et des DVD uniquement pour son usage personnel ou comme cadeau pour des amis ou des membres de la famille

Ne sont pas autorisés dans les situations suivantes:

- > Télécharger de la musique ou des photos/vidéos dans un espace non protégé par un mot de passe et dans lequel d'autres personnes pourraient entrer et copier les documents
Attention: Toute personne qui télécharge de la musique sur des plateformes de téléchargements illégaux comme LimeWire, Napster, Gnotella, etc. doit savoir que ce téléchargement s'enregistre automatiquement sur internet. C'est une infraction pénale
- > La vente de CD, de DVD gravés soi-même

Source: Prévention de la criminalité suisse www.skppsc.ch

